



Commission
de la construction
du Québec

Vous changez d'adresse ?



Depuis le 16 septembre 2008, vous devez prouver à la CCQ que votre nouvelle adresse est bien celle de votre domicile.

Voici une édition spéciale de *L'outil*, pour vous expliquer comment prouver votre changement d'adresse à la CCQ.

Vous détenez un certificat de compétence ou une exemption ?

Depuis le 16 septembre 2008, vous devez prouver votre nouvelle adresse à la CCQ. Pourquoi? Parce qu'il s'agit d'une disposition des conventions collectives de l'industrie de la construction. Vous devez donc présenter à la CCQ des documents qui prouvent que vous résidez bien à cette nouvelle adresse.

Pour ce faire, vous devez fournir trois pièces justificatives à la CCQ. Il y a plusieurs façons de le faire, selon que vous changez de région de placement ou non.

Pour vous aider, lisez le texte qui convient à votre situation, en page 3 ou 4.

L'avis de confirmation

Lorsque la CCQ recevra vos pièces justificatives, elle vous enverra un avis de confirmation, que vous devrez conserver précieusement.

Vous devrez le présenter sur demande, jusqu'à ce que votre nouvelle adresse apparaisse sur votre certificat de compétence, lors de son renouvellement.



Vous changez d'adresse, mais vous restez dans la même région de placement ?



Vous changez d'adresse, mais restez dans la même région de placement ? Trois pièces justificatives, parmi celles énumérées ci-dessous, doivent être transmises, par la poste ou par télécopieur, à votre bureau régional.

Il peut s'agir d'originaux, de photocopies ou d'impressions de facture à partir de l'internet. Ces preuves doivent comporter votre nom ainsi que votre nouvelle adresse :

- facture d'un organisme de service (par exemple : Hydro-Québec, un câblodistributeur, Gaz Métropolitain, Bell, etc.);
- facture de téléphone cellulaire (sauf le document d'abonnement à ce service, qui ne sera pas accepté);
- facture d'une carte de crédit ;
- facture de la municipalité ;
- certificat d'assurance automobile ;
- certificat d'assurance habitation ;
- mémoire des répartitions (communément appelée « Taxe de Bienvenue ») ;
- document provenant de l'Agence du revenu du Canada (par exemple : avis de cotisation, T-4) ;
- document provenant du ministère du Revenu ou des Finances du Québec (par exemple : avis de cotisation, relevé 1, chèque) ;
- état des prestations de l'assurance-emploi ;
- relevé de placement reçu à domicile ;
- compte de taxe municipale ;
- contrat d'achat de résidence ;
- lettre d'une association syndicale attestant que le changement a été fait auprès de cette association ;
- changement au permis de conduire, si celui-ci est fait à votre nom ;
- documents provenant des différents ministères et organismes provinciaux et fédéraux ;
- autres factures comportant vos nom et adresse.

Vous changez d'adresse ET de région de placement ?

Vous devez présenter au moins trois documents originaux portant votre nouvelle adresse. Un de ces documents doit être une facture provenant d'un service public (électricité, téléphone, câble, etc.).

Si vous ne pouvez pas fournir plus d'une facture reliée à un service public, vous devrez joindre d'autres documents, parmi les suivants, en guise de deuxième ou de troisième preuve :

- factures (carte de crédit, assurance, etc.);
- preuve d'inscription d'un enfant à une commission scolaire ou à une institution d'enseignement de la nouvelle région;
- lettre du syndicat attestant de votre changement de région;
- confirmation du changement d'adresse figurant sur votre permis de conduire;
- acte d'achat d'une nouvelle résidence;
- copie de vente de votre ancienne résidence.

Vous pouvez transmettre ces documents par la poste, ou les remettre en personne, au bureau régional de votre nouvelle région.

Le bureau régional pourrait toutefois vous demander plus de trois preuves ou vérifier certains faits, avant de changer votre région de placement.

Dans tous les cas, seule la personne inscrite dans nos dossiers peut effectuer son changement d'adresse. Aucun changement d'adresse ne peut être fait par courriel.

Régions de placement

- Baie-James
- Bas-Saint-Laurent – Gaspésie
- Cantons-de-l'Est
- Côte-Nord
- Îles-de-la-Madeleine
- Montréal
- Nord-Ouest
- Outaouais
- Québec
- Saguenay – Lac-Saint-Jean
- Trois-Rivières



Renseignements

Pour des questions, ou pour obtenir plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le service à la clientèle de votre bureau régional ou au numéro sans frais : 1 888 842-8282

Bureaux régionaux de la CCQ

Abitibi-Témiscamingue

632, boul. Barrette
Val-d'Or (Québec) J9P 6M4
Tél. : 819 825-4477
Télé. : 819 825-2192

Bas-Saint-Laurent – Gaspésie

188, rue des Gouverneurs
Rimouski (Québec) G5L 8G1
Tél. : 418 724-4491
Télé. : 418 725-3182

Côte-Nord

128, rue Régault
Bureau 208
Sept-Îles (Québec) G4R 5T9
Tél. : 418 962-9738
Télé. : 418 962-7321

Bureau d'information

896, rue Leventoux
Baie-Comeau (Québec) G5C 1K1
Tél. : 418 589-3791
Télé. : 418 589-5627

Estrie

2700, rue Galt Ouest
Sherbrooke (Québec) J1K 2V8
Tél. : 819 348-4115
Télé. : 819 565-5023

Mauricie – Bois-Francs

Place 125
125, rue des Forges, 5^e étage
Trois-Rivières (Québec)
G9A 2G7
Tél. : 819 379-5410
Télé. : 819 693-5625

Montréal

1100, boul. Crémazie Est
Bureau 110
Montréal (Québec) H2P 2X2
Tél. : 514 341-2686
Télé. : 514 341-4025

Outaouais

225, montée Paiement
Rez-de-chaussée
Gatineau (Québec) J8P 6M7
Tél. : 819 243-6020
Télé. : 819 243-6018

Québec

700, boul. Lebourgneuf
Rez-de-chaussée
Québec (Québec) G2J 1E2
Tél. : 418 624-1173
Télé. : 418 623-9234

Saguenay – Lac-Saint-Jean

1299, rue des Champs-Élysées
Bureau 101
Saguenay (Québec) G7H 6P3
Tél. : 418 549-0627
Télé. : 418 698-4715

Pour nous joindre :

Des bureaux de la CCQ sont situés dans une dizaine de régions du Québec.

Site Internet : www.ccq.org

Numéro du service à la clientèle (sans frais, où que vous soyez) : 1 888 842-8282

Réalisé par la Direction des communications
Commission de la construction du Québec
Pu 90-01 (0806)

*Bien que le masculin soit utilisé, les termes relatifs aux
personnes désignent aussi bien les femmes que les hommes.*